Présentation pour conférence de Genève

|  |
| --- |
| **Panel 7: Cooperation at country level, including follow up to UN and RHRMs’ recommendations and decisions**  *Chair : Mr. : Hadi Al-Yami, President Arab Human Rights Committee.*  *Rapporteurs: Mr. Vrej Atabekian and Ms. Allison Thomas-Mcphee, ECA,OHCHR ECA section, OHCHR.*  Notes: ***Notes****: Panel duration –1 hr 10 min. Time allocation – 10. minutes per panellist* |
| Objective: to enhance cooperation in relation to follow up of recommendations and decisions of UN and RHRMs mechanisms  Participants could address the following questions: how do CSOs and Human Rights Defenders participate in the follow up of recommendations and decisions of UN and RHRMs? What are the challenges, lessons learnt and best practices faced in the process of follow up by all mechanisms and organisations? What more could be done? |

Dans le cadre de sa coopération avec le Conseil des droits de l’homme et de la mise en œuvre de ses engagements internationaux en matière de droits humains :

* Le Burkina Faso a présenté son deuxième rapport devant le Groupe de travail de l’EPU le 22 avril 2013.
* De même, il a, au cours de l’année 2013, présenté des rapports devant certains organes de traités (les rapports initiaux sur le 1er et le 2ème Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, les rapports initiaux sur la Convention contre la torture, la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le rapport au Comité sur l’élimination de la discrimination raciale ).

A l’issue de la présentation des différents rapports, plusieurs recommandations ont été formulées portant sur les thématiques suivantes : la protection des droits catégoriels (enfants, personnes handicapées, migrants) ; lutte contre la torture ; renforcement du droit à la santé ; éducation ; renforcement de la coopération internationale et régionale en matière de promotion et protection des droits de l’homme etc…) ;

Le Burkina Faso a accepté de nombreuses recommandations se rapportant à ces thématiques qui s’inscrivent d’ailleurs en droite ligne avec ses engagements internationaux relatifs aux droits humains ;

Pour matérialiser ces recommandations, le Burkina Faso a élaboré un plan/programme de mise en œuvre des recommandations issues de l’EPU et des Organes de traités.

Ce plan vise à donner l’impulsion d’une dynamique nationale pour l’effectivité des droits humains au Burkina Faso. Il a quatre (04) objectifs stratégiques à savoir :

* le renforcement de la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains ;
* la promotion de la gouvernance démocratique, de la transparence et de la lutte contre l’impunité ;
* le renforcement de la législation, des politiques, des stratégies et des initiatives nationales en matière de droits humains ;
* le renforcement des mesures législatives, des politiques, des stratégies et des initiatives sectorielles.

Ce bref rappel permettra de mieux appréhender et comprendre la participation des OSC et défenseurs des droits humains à la mise en œuvre des recommandations des engagements internationaux et régionaux. Cette implication peut se décliner en deux axes :

1. **La participation des OSC dans la mise en œuvre des recommandations dans le cadre de l’action gouvernementale ;**
2. **Les initiatives propres aux OSC pour la mise en œuvre et suivi des recommandations ;**

S’agissant du premier axe, on peut noter :

* **Participation des OSC dans l’élaboration du Plan d’Actions de mise en œuvre de l’EPU et des organes de Traités**.

Pour donner effet aux différentes recommandations acceptées par le Burkina en conformité avec ces engagements internationaux, le gouvernement a élaboré de façon inclusive et participative un plan d’actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations issues de l’EPU et des Organes de traités qui a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 7 janvier 2015.

* Les OSC ont joué un rôle majeur dans l’élaboration de ce document de référence qui peut être considéré comme «  le document de référence » pour la mise en œuvre des recommandations.
* Ce travail a consisté à rassembler les informations concernant les recommandations et engagements, à collecter des données auprès des ministères, institutions et OSC, à identifier des actions et des résultats par recommandation, à mettre en cohérence ces actions avec les politiques publiques et à identifier des structures responsables.
* **La participation des OSC dans les organes de mise en œuvre et suivi de l’EPU**

Des structures institutionnelles ont été mises en place pour assurer une bonne application du plan d’actions. On peut citer : Le Comité de pilotage, Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l’EPU, les points focaux etc..).

* Le comité de pilotage a pour attributions (superviser la mise en œuvre des actions des politiques sectorielles à travers les différentes mesures issues des plans d’actions ; donner les orientations nécessaires à la bonne exécution de ces actions ; vérifier le respect du niveau d’atteinte des cibles annuelles).
* Le comité de suivi a pour mission (d’identifier les actions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations acceptées par le Burkina Faso à l’occasion de ses passages à l’EPU ; mobiliser l’ensemble des acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre des recommandations etc… ;
* Les points focaux qui ont pour mission de suivre la mise en œuvre dans leurs structures respectives etc….
* A ces différents niveaux, les OSC sont présentes et suivent la mise en œuvre des recommandations en fonction de leur attribution.
* **Campagne de plaidoyer et sensibilisation d’acteurs sur certaines questions ; rencontre d’échange pour dégager un consensus**, audition à l’Assemblée Nationale des OSC pour faire adopter des lois /mesures et participer à la mise en œuvre des recommandations de l’EPU (Exemple de l’adoption de loi contre les mutilations génitales faites aux femmes ; l’opportunité d’autorisation de ratifications de certaines lois sur les amendements de Kampala sur le Statut de la CPI etc..)
* **Le renforcement de l’appui technique et financier au profit des organisations de la société civile**. Dans le cadre de cette action, un appui financier a été accordé à 12 OSC sur 47 demandes reçues. En outre, 11 appuis techniques sur 12 demandes ont été apportés aux OSC. L’action a permis de satisfaire 38,98% des OSC qui ont sollicité un appui technique et/ou financier. Cette action est relative à la mise en œuvre de la recommandation 135.26 et 18.CERD qui est de continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays et renforcer le dialogue avec elle.

**(b) Les initiatives propres aux OSC pour la mise en œuvre et suivi des recommandations** ;

Des initiatives de regroupements et création de coalition :

* Présentation de rapport alternatif au Comité des droits de l’homme en juin 2016 par une coalition d’OSC soutenue par le Centre sur les Droits civils et politiques
* Cette coalition a élaboré un plan d’actions pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l’homme (accompagné par le Centre)
* Une plateforme DESC a été créée avec six associations (FIAN, MBDHP ; OXFAM ; CIDOC, Amnesty International, Association des Femmes Juriste/BF etc…) et travaille sur les thématiques liées à la santé ; alimentation ; éducation ; logement.
* Un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité DESC est en élaboration
* Un travail de renforcement des capacités des membres sur les DESC est en cours ; et une collecte des données est prévue pour servir à la rédaction de rapport pour l’EPU prochain.

Des initiatives individuelles/spécifiques propres aux OSC :

Contribution au comité DESC en octobre 2015. OSC est membre de la plateforme DESC Burkina.

* Soumission de rapport au Comité des droits économiques, sociaux et culturels pour l’adoption de la liste des questions relative à l’examen du rapport initial du Burkina Faso en Octobre 2015.
* Présentation de préoccupations concernant la mise en œuvre de l’article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (droit à un niveau de vie suffisant) ; plus particulièrement sur la situation du droit au logement au Burkina.
* Rédaction de rapports/ d’écrit sur le monitoring et mise en œuvre de certaines recommandations de l’EPU sur le travail des enfants sur les sites d’orpaillage ; et l’accès à la justice (CIDOC infos etc….).
* Le Centre d’Information et d’Information en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) a fait un plaidoyer lors d’une pré session organisée par le UPR Info en Mars 2013. Ce plaidoyer était adressé aux diplomates pour présenter la situation des droits de l’homme et suggérer des questions et recommandations ;
* La présentation des rapports initiaux du Burkina devant le comité des droits de l’homme et le comité des droits économiques, sociaux et culturels en Juin 2016. La contribution des OSC a été remarquable et la dynamique se poursuit pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
* Lancer des campagnes de sensibilisation pour amener le gouvernement à mettre en œuvre certaines recommandations (abolition de la peine de mort même s’il y a une sorte de moratoire au Burkina Faso ; des mesures pour assurer l’indépendance de la justice ; adoption d’une loi progressiste contre la corruption)
* Les OSC ont toujours manifesté leur disponibilité à recevoir toutes les procédures spéciales qui effectuent ou effectueraient des visites au Burkina. Les OSC sont disponibles pour répondre aux questionnaires émanant des procédures spéciales.

**Défis : Deux principaux :**

* La professionnalisation : Certaines OSC ignorent les procédures ; d’autres n’ont pas les compétences nécessaires pour faire des rapports de qualités et plus tard suivre la mise en œuvre des recommandations.
* La mutualisation des actions : de manière isolée, il est difficile pour une organisation de la société civile de collaborer de manière rigoureuse avec les mécanismes internationaux